



# COMMUNE DE SAINT MARTIN LA PLAINE

# DICRIM

## Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs



sismicité



sanitaire



transport de  
marchandises  
dangereuses



cavités  
souterraines



tempêtes



inondation rapide

**RISQUES MAJEURS**  
**Apprenons les bons réflexes !**

Madame, Monsieur,

Ce document sécurité est d'une **TRES GRANDE IMPORTANCE**, et doit retenir toute votre attention.

Toute population soumise à des risques majeurs a droit à une information dite préventive afin de connaître les dangers auxquels elle peut être exposée, les dispositions prévues par les pouvoirs publics, et les mesures de sauvegarde à respecter.

Pour vous préparer à un comportement responsable face aux risques potentiels, et afin de réduire leurs conséquences, je vous invite à prendre connaissance de ce DICRIM, document synthétique qui constitue l'un des éléments de notre politique de sécurité des personnes.

Sachez que la commune a élaboré également son Plan Communal de Sauvegarde (PCS) conformément à la réglementation en vigueur, pour organiser l'action des services communaux et des habitants en cas d'incident important.

Puisse ce document vous permettre de bien mesurer les types de risques qui nous entourent, et de mieux les appréhender pour y faire face. La sécurité civile est l'affaire de TOUS, et chacun doit être acteur de sa sécurité et de celles des autres.

**Pour votre sécurité, conservez ce fascicule.**

**Le Maire.  
Christian Fayolle**

Loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile :  
« *Toute personne concourt, par son comportement, à la sécurité civile.* »

# Qu'est-ce qu'un risque ?

Le risque est la possibilité qu'un événement d'origine naturelle, ou lié à une activité humaine, se produise, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, ou occasionner des dommages importants, et dépasser les capacités de réaction de la société.



**Risque = produit d'un aléa + un enjeu**

Il existe plusieurs types de risques :

- **Les risques naturels**  
(Inondation, mouvement de terrain,...)
- **Les risques technologiques**  
(Industries, nucléaire, transport de matière dangereuses,...)
- **Les risques météorologiques**
- **Les risques sanitaires** (pandémie,...)

**Un risque est dit « majeur » si sa fréquence est faible et sa gravité très lourde.**

## Pourquoi s'informer sur les risques majeurs ?

L'article L.125.2 du Code de l'environnement précise que « *les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent* ».

Conformément à cette réglementation, ce document vous informe sur les risques auxquels la commune de **SAINT MARTIN LA PLAINE** peut être exposée.

Il a pour objectif de vous sensibiliser aux bons réflexes de protection à adopter en cas de catastrophe majeure, afin que vous deveniez acteur de votre propre sécurité.



# **EN CAS D'EVENEMENT GRAVE, COMMENT SEREZ-VOUS ALERTE ?**



## **En cas d'événement majeur, vous serez alertés de la manière suivante :**

- Automate d'alerte : les personnes possédant un téléphone dont le numéro paraît sur l'annuaire sont automatiquement inscrites. Pour les personnes n'y figurant pas et souhaitant se faire inscrire et/ou souhaitant y faire figurer un numéro de portable contacter la mairie (lien sur le site internet);
- Panneau à message variable : 2 panneaux à messages variables( PMV) sont implantés sur la commune (aux Vernes et place de l'église) ;
- Porte-à-porte ;
- Haut-parleur sur véhicule ;
- Sirènes du réseau SAIP (Service d'Alerte et d'Information des Populations) voir page suivante ;
- Radio et/ou télévisions locales ou régionales (voir fréquences en fin de document).

Les différentes méthodes peuvent être utilisées seules ou simultanées.

### **ALERTE SANS EVACUATION DES POPULATIONS**

- Un risque menace votre quartier.
- Préparez-vous à évacuer sur ordre si cela est nécessaire.
- Restez attentifs aux instructions qui seront données pour votre sécurité.

### **ATTENTION, ALERTE AVEC EVACUATION DES POPULATIONS**

- Un événement exceptionnel est attendu.
- Évacuez immédiatement la zone où vous vous trouvez, dans le calme.
- Rejoignez le point de ralliement dont vous relevez et suivez toutes les instructions données par le maire ou les forces de l'ordre.

### **Le « Pack » de Sécurité à préparer chez soi :**

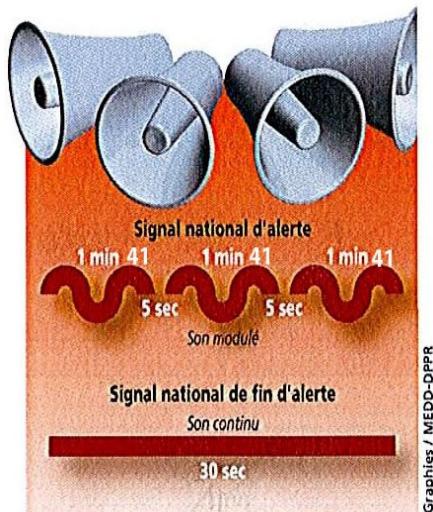
radio à pile, lampe de poche, matériel de confinement (ruban adhésif, serpillières ou tissus pour colmater le bas les portes ...), nourriture et eau, couvertures, vêtements, papiers personnels, médicaments et notamment traitement quotidien.



## L'alerte par sirène

**Une alerte par sirène annonce un danger immédiat.**

Elle est de la responsabilité de l'État et/ou du maire.



Graphies / MEDD-DPRR

### **L'alerte par sirène : savoir reconnaître le signal**

Les sirènes sont testées chaque premier mercredi du mois à midi.

Elle émet un son caractéristique en trois séquences d'1 minute et 41 secondes, qui constituent le signal national d'alerte.

A l'écoute du signal national d'alerte, il convient de rester à l'abri dans un local fermé, et de se mettre à l'écoute de la radio locale.

### **Fin de l'alerte**

Une fois le danger écarté : les sirènes émettent le signal de fin d'alerte, un son continu de 30 secondes.



# RISQUE INONDATION

*Définitions : L'inondation est la submersion rapide ou lente d'une zone habitée ou non ; elle correspond au débordement des eaux lors de la crue.*

*La crue, quant à elle, correspond à une augmentation de la hauteur d'eau, sans conduire forcément à une inondation.*

## 2 types d'inondations existent :

- Les inondations lentes ou de plaine, par débordement d'un cours d'eau ou remontée de la nappe phréatique.
- Les inondations rapides ou torrentielles, consécutives à de violents orages.



*le risque*

## Le risque à Saint Martin la Plaine :

**Saint Martin la Plaine** est concernée par l'inondation lente de plaine. Les rivières « Petit et Grand Feloin » traversant la commune à proximité des habitations peuvent engendrer des débordements (ex en 2008). La montée des eaux peut être assez rapide, ce qui laisse généralement peu de temps pour s'organiser. Cette montée des eaux peut affecter les parties basses des habitations.

Le village peut aussi être affecté par des crues rapides dues à des orages isolés et forts sur la partie haute du village (ex en 2006). Des sous-sols d'habitation peuvent être inondés.

## Les mesures de prévention :

Curage et enrochements du ruisseau Petit Feloin,

Nettoyage des berges du ruisseau Grand Feloin par les services de St Etienne Métropole,

Alerte des riverains concernés par le système d'alerte automatisé ou tout autre moyen en cas de dépassement des niveaux des rivières,

Surveillance des déversoirs d'eaux pluviales situés en haut du village sur le chemin du Caillou Blanc et Champagnière par les services techniques.

## Les moyens de surveillance et l'alerte :

Une surveillance permanente des cours d'eau est assurée au niveau national et local. Le bilan de ces observations est consultable 24H/24 sur le site <http://www.vigicrues.gouv.fr> (site de prévision des crues).

Au niveau local le système SAPHYRAS développé par Saint Etienne Métropole et fonctionnant 24h/24 permet de surveiller les précipitations et la montée des eaux afin de déclencher une alerte. Les services de la mairie sont systématiquement alertés en cas de dépassement important du niveau des rivières.

Toute personne témoin d'un éventuel problème doit prévenir les autorités (Mairie, pompiers ou gendarmerie).

**Le maire déclenche alors le Plan Communal de Sauvegarde qui organise les secours et définit les points de ralliement.**



## Ce que vous devez faire en cas d'inondation :

**Dans tous les cas, ne vous engagez pas à pied ou en voiture dans une zone inondée.  
N'évacuez qu'après en avoir reçu l'ordre.**

### DES AUJOURD'HUI :

- Informez-vous auprès de la mairie de la situation de votre habitation au regard du risque «inondation».
- Mettez hors d'atteinte des inondations vos papiers importants, vos objets de valeurs, les matières polluantes, toxiques et les produits flottants.

### PENDANT LA CRUE :

#### A l'annonce de l'arrivée de l'eau :

- Fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations...qui pourraient être atteints par l'eau.
- Coupez vos compteurs électriques et gaz.
- Surélevez vos meubles et mettez à l'abri vos denrées périssables.
- Amarrez les cuves et objets flottants de vos caves, sous-sols et jardins.

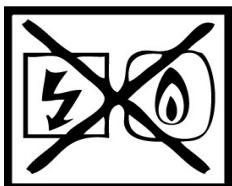
#### Lorsque l'eau est arrivée :

- Montez dans les étages avec : eau potable, vivres, papiers d'identité, radio à piles, lampe de poche, piles de rechange, vêtements chauds. N'oubliez pas vos médicaments.
- Écoutez les instructions des pouvoirs publics en écoutant la radio.
- Préparez vous à une éventuelle évacuation.

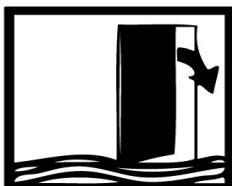
### APRES L'INONDATION :

- Ne revenez à votre domicile qu'après en avoir eu l'autorisation.
- Aérez, désinfectez et dans la mesure du possible, chauffez votre habitation.
- Ne rétablissez l'électricité que sur une installation sèche et vérifiée.
- Assurez-vous en mairie que l'eau est potable.
- Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.

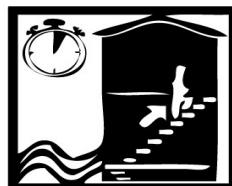
### Rappel des bons réflexes : Inondations



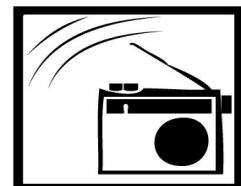
Coupez  
électricité  
et gaz



Fermez la  
porte et les  
aérations



Montez dans  
les étages



Ecoutez la  
radio



Ne prenez pas  
votre véhicule



# RISQUE DE TRANSPORT DE MATERIES DANGEREUSES



Le risque lié aux Transports de Matières Dangereuses, appelé aussi TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport par voie routière, ferrée, aérienne, par voie d'eau ou par canalisation, de matières dangereuses. Il peut entraîner des conséquences graves pour la population, les biens et l'environnement.

## Le risque à St Martin la Plaine :

La commune est traversée par une conduite de gaz haute pression et est parcourue par des conduites de gaz basse pression.

D'autre part la proximité de l'autoroute A47 et dans une moindre mesure la voie ferrée Lyon-St Etienne fréquentées par des camions et trains de transport de matières dangereuses sont des aléas importants.

Les principaux dangers sont l'explosion, l'incendie, la fuite d'un liquide polluant, et la formation d'un nuage toxique.

## Les mesures de prévention :

Le Plan Communal de Sauvegarde prévoit la mise en place d'une cellule de crise pour optimiser les actions sur le terrain (secours, déviations de la circulation, activation des PPMS dans les écoles...etc...).

Des plans d'organisation départementale des secours (tels que les Dispositions O.R.S.E.C., "Transport de Matières Dangereuses") seront mis en œuvre si nécessaire.

## La signalisation des véhicules transportant des matières dangereuses :

Les véhicules transportant des matières dangereuses ou radioactives sont identifiables par un des logos suivants, apposés notamment à l'arrière droit du véhicule :



Matières explosives



Gaz



Matières inflammables



Solides inflammables



Matières spontanément inflammables



Matières qui au contact de l'eau dégagent des vapeurs inflammables



Matières comburantes



Matières toxiques



Matières infectieuses



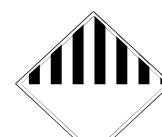
Matières radioactives



Matières corrosives



Les produits chauds (+100°C)



Autres dangers



Dangereux pour l'environnement



# Ce que vous devez faire en cas d'accident de transport de matières dangereuses :

## DES AUJOURD'HUI :

- Prenez connaissance des consignes de mise à l'abri.

## PENDANT L'ACCIDENT :

### SI VOUS ETES TEMOIN DE L'ACCIDENT :

- Donnez l'alerte (sapeurs-pompiers: 18, police/gendarmerie:17; 112 depuis votre portable).
- Si des victimes sont à déplorer, ne les déplacez pas, sauf en cas d'incendie.
- Si le véhicule ou le réservoir prend feu ou dégage un nuage toxique, éloignez-vous de l'accident d'au moins 300 m et mettez-vous à l'abri dans un bâtiment.

### SI VOUS ENTENDEZ L'ALERTE :

- Rejoignez le bâtiment le plus proche, fermez toutes les ouvertures et les entrées d'air, arrêtez ventilation et climatisation.
- Éloignez vous des portes et fenêtres, ne fumez pas, ne provoquez pas de flammes, ni étincelles.
- Écoutez la radio France Bleu St Etienne Loire(97,1), Activ Radio (90,0) ou Radio Scoop(91,3).
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Celle-ci est dotée d'un **Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)** face aux risques majeurs, qui prévoit la prise en charge des enfants.
- Ne téléphonez pas.
- Lavez vous en cas d'irritation, et si possible changez de vêtements.
- Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

## Rappel des bons réflexes :

### Transport de matières dangereuses



Enfermez-vous dans un bâtiment



Bouchez toutes les entrées d'air



Ecoutez la radio



Ne téléphonez pas



Ni flammes ni cigarettes



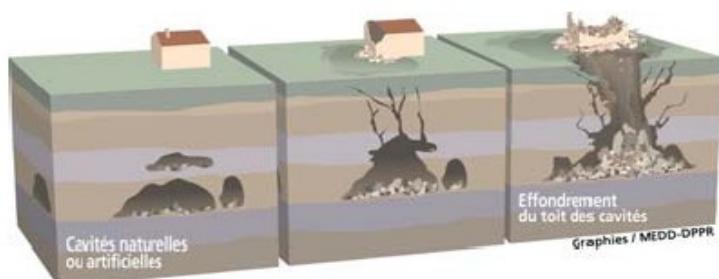
N'allez pas chercher vos enfants à l'école



# RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

## (Les cavités souterraines)

*Les cavités souterraines peuvent être d'origine naturelle (dissolution des roches) ou dues à l'action de l'homme (extraction de matériaux). Un affaissement peut se produire par dépressions en forme de cuvette à la surface du sol, ou par effondrements du toit des cavités.*



La zone sud de la commune (Durantière, Catonnière) a connu par le passé l'exploitation de mines de charbon. Des puits sont répertoriés et figurent sur les cartes d'aléas miniers consultables en mairie. Des affaissements dus à la présence de ces puits peuvent provoquer des dégâts aux habitations et aux infrastructures.

### Les mesures de prévention :

#### A FAIRE DES AUJOURD'HUI :

- Informez-vous à la mairie sur l'existence des zones à risque.

#### AU MOMENT DU MOUVEMENT DE TERRAIN :

- Coupez l'électricité et le gaz.
- Évacuez immédiatement les bâtiments endommagés
- Éloignez vous de la zone.
- N'entrez pas dans les bâtiments proches et ne revenez pas sur vos pas.
- appelez les services de secours.

#### APRES LE MOUVEMENT DE TERRAIN :

- N'entrez pas dans un bâtiment endommagé.
- Ne rétablissez le courant et le gaz que si les installations n'ont subi aucun dommage.
- Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.



# RISQUE TEMPETE – VENTS VIOLENTS

Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique où se confrontent deux masses d'air aux caractéristiques bien distinctes (température, humidité...).

## Les effets d'une tempête :

Vents violents, précipitations intenses... Les



tempêtes sont souvent à l'origine de dégâts importants.

## Les conséquences :

Le nombre de victimes peut être important. Le problème est souvent lié à l'imprudence des personnes. En effet, les tempêtes peuvent être à l'origine de la projection d'objets, de la chute de tuiles, elles peuvent entraîner des chutes d'arbres, des inondations, voir même des glissements de terrain. Évitez de sortir durant l'épisode de tempête.

## Le risque :

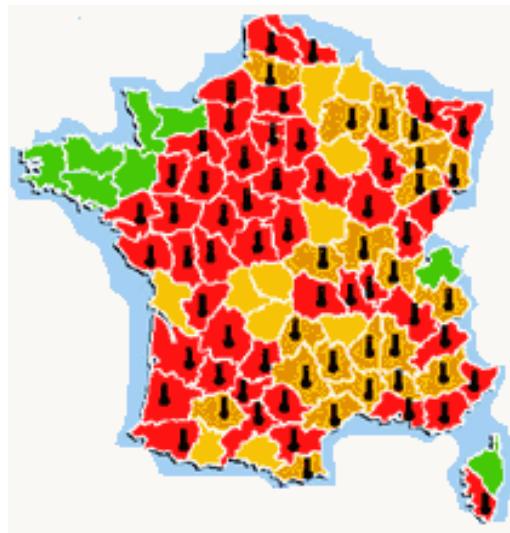
Selon Météo France, en moyenne 15 tempêtes affectent la France chaque année, et une tempête sur dix peut être qualifiée de forte (un épisode est qualifié de forte tempête si au moins 20% des stations départementales enregistrent un vent maximal instantané supérieur à 100 km/h).

**Comme l'ensemble du territoire métropolitain, la commune peut être exposée aux tempêtes.**

## Rappel des codes couleur de la vigilance météorologique :

- **Une vigilance absolue s'impose** des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ...
- **Soyez très vigilant**, des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus ...
- **Soyez attentif** si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ...
- **Pas de vigilance particulière.**

- |  |                  |  |               |
|--|------------------|--|---------------|
|  | Vent violent     |  | Neige-verglas |
|  | Pluie-inondation |  | Canicule      |
|  | Orages           |  |               |





# Ce que vous devez faire en cas de tempête

## DES AUJOURD'HUI

- Informez-vous sur les prévisions météorologiques en consultant notamment le site de Météo France : <http://www.meteofrance.com>

### Si une tempête est annoncée :

- Mettez à l'abri ou amarrez les objets susceptibles d'être emportés.
- Évitez de prendre la route.
- Reportez autant que possible vos déplacements.

## PENDANT UNE TEMPETE

- Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment, fermez portes et volets.
- Débranchez appareils électriques et antennes de télévision.
- Ne vous abritez pas sous les arbres.
- Ne vous approchez pas des lignes électriques ou téléphoniques.
- N'intervenez pas sur les toits
- Si vous devez impérativement sortir, soyez prudents.

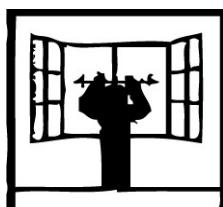
## APRES UNE TEMPETE

- Faites couper branches et arbres qui menacent de tomber.
- Faites attention aux fils électriques et téléphoniques tombés au sol.
- Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.

### Rappel des bons réflexes : Tempête – vents violents



Enfermez-vous dans un bâtiment



Fermez portes et volets



Ne montez pas sur un toit



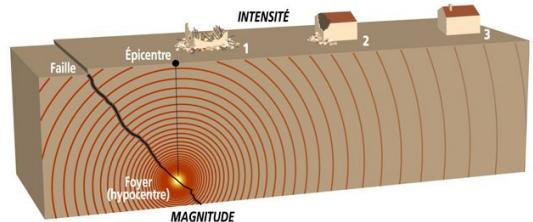
Ne prenez pas votre véhicule



Ne restez pas sous les lignes électriques



# RISQUE SEISME



**Un séisme, ou tremblement de terre, correspond à une fracturation, processus tectonique aboutissant à la formation de fractures de roches en profondeur, le long d'une faille généralement préexistante.** Cette fracture s'accompagne d'une libération soudaine d'une grande quantité d'énergie qui se traduit en surface par des vibrations plus ou moins importantes du sol.

## Le risque sismique dans le monde, en France

Plus de 100.000 séismes sont enregistrés chaque année sur la surface du globe, la plupart n'étant pas ressentis par les hommes. Plus de 150 séismes ont une magnitude supérieure ou égale à 6 sur l'échelle de Richter (c'est-à-dire potentiellement destructeur).

La France métropolitaine est considérée comme ayant une sismicité moyenne en comparaison de celle d'autres pays du pourtour méditerranéen. Ainsi, le seul séisme d'une magnitude supérieure à 6 enregistré au XXe siècle est celui de Lambesc, au sud du Luberon, le 11 juin 1909, qui fit une quarantaine de victimes.

## LE RISQUE À ST MARTIN LA PLAINE:

Le territoire français est couvert depuis le 1er mai 2011 par un nouveau zonage sismique.

**La commune se trouve désormais en zone de sismicité 2 (zone de sismicité faible).**

## LA PREVENTION DU RISQUE :

Le risque sismique est l'un des risques majeurs pour lequel on ne peut agir ni sur l'aléa, ni sur la prévision ; il n'existe en effet, à l'heure actuelle, aucun moyen fiable de prévoir où, quand et avec quelle intensité se produira un séisme.

Le zonage sismique impose l'application de règles de construction parasismique pour les bâtiments neufs (règles « Eurocode 8 »).

Sont notamment concernés par ces règles de constructions dans la commune, les bâtiments pouvant accueillir plus de 300 personnes, les établissements scolaires.

**Plus d'information sur les sites internet [www.planseisme.fr](http://www.planseisme.fr)**

## **LES BONS REFLEXES FACE AU RISQUE :**

### **Avant :**

- Repérer les points de coupure gaz, eau et électricité.

### **Pendant :**

#### Restez où l'on est :

- à l'intérieur : se mettre près d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous un meuble solide. S'éloigner des fenêtres.
- À l'extérieur : ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (ponts, cheminées...). S'éloigner des bâtiments.

- En voiture : s'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses.

### **Après :**

- Après la première secousse, se méfier des répliques : il peut y avoir d'autres secousses ;

- Sortir rapidement du bâtiment. Si possible, couper l'eau, l'électricité et le gaz ;

- Ne pas prendre les ascenseurs pour quitter un immeuble.





## RISQUES SANITAIRES: Exemple de la pandémie grippale

*Une pandémie grippale est définie comme une forte augmentation des cas de grippe. Elle fait suite à la circulation d'un nouveau virus contre lequel l'immunité de la population est faible ou nulle.*

### Le risque :

Comme l'ensemble du territoire métropolitain, la commune peut être exposée aux risques de pandémie.

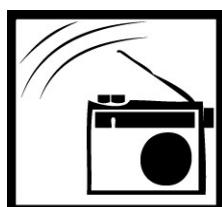
### Les mesures de prévention :

La transmission des virus de la grippe se fait principalement par voie aérienne, par le biais de la toux, de l'éternuement ou des postillons, mais peut également être transmise par les mains et les objets contaminés.

- D'une façon générale, lorsque vous êtes malade, utilisez des mouchoirs en papier que vous jetterez après usage dans un sac fermé.
- Protégez votre nez et votre bouche lorsque vous éternuez.
- Évitez enfin tout contact avec des personnes fragiles (nourrissons, enfants, personnes âgées ou malades).



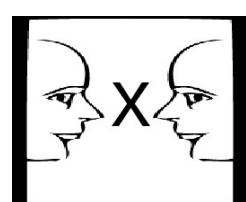
### Rappel des bons réflexes en cas de pandémie grippale :



Restez à  
l'écoute des  
infos radio et  
TV



Lavez vous  
régulièrement les  
mains au savon  
et/ou avec une  
solution  
hydroalcoolique



Évitez tout contact  
avec une  
personne malade



# RISQUES SANITAIRES: Canicule



Le mot "canicule" désigne un épisode de températures élevées, de jour comme de nuit, sur une période prolongée.

En France, la période des fortes chaleurs pouvant donner lieu à des canicules s'étend généralement du 15 juillet au 15 août, parfois depuis la fin juin.

Les dangers :

Une forte chaleur devient dangereuse pour la santé dès qu'elle dure plus de 3 jours.

Les conséquences les plus graves sont la **déshydratation** (crampes, épuisement, faiblesse, etc...) et le **coup de chaleur** (agressivité inhabituelle, maux de tête, nausées, etc...).



## Les mesures de prévention :

Les personnes déjà fragilisées (personnes âgées, atteintes d'une maladie chronique, nourrissons, etc.) sont particulièrement vulnérables. N'hésitez pas à signaler à la Mairie toute personne de votre entourage qui vous semble en difficultés.

La carte de vigilance de Météo-France intègre le risque de canicule. Elle est consultable sur le site <http://www.meteofrance.com>.

**Personne âgée**

Selon l'âge, le corps ne réagit pas de la même façon aux fortes chaleurs.

**Personne âgée**

Mon corps transpire peu et a donc du mal à se maintenir à 37 °C.

La température de mon corps peut alors augmenter : je risque le coup de chaleur (hyperthermie).

**Enfant et adulte**

Mon corps transpire beaucoup pour se maintenir à la bonne température.

Je perds de l'eau : je risque la déshydratation.

**CANICULE**

**Personne âgée**

Je mouille ma peau plusieurs fois par jour tout en assurant une légère ventilation et ...

Je ne sors pas aux heures les plus chaudes.

Je passe plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé.

Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.

**Enfant et adulte**

Je bois beaucoup d'eau et ...

Je ne fais pas d'efforts physiques intenses.

Je ne reste pas en plein soleil.

Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.

**Personne âgée**

Je mange normalement (fruits, légumes, pain, soupe).

Je bois environ 1,5 L d'eau par jour. Je ne consomme pas d'alcool.

Je donne de mes nouvelles à mon entourage.

**Enfant et adulte**

Je ne consomme pas d'alcool.

Au travail, je vigilante pour mes collègues et moi-même.

Je prends des nouvelles de mon entourage.



## RISQUE SPECIFIQUE A ST MARTIN LA PLAINE

### Évasion d'un animal sauvage de l'espace zoologique

*L'évasion de l'espace zoologique d'un animal sauvage dont certaines espèces peuvent être dangereuses peut présenter un certain danger pour la population.*

**Le risque :** panique, morsure, griffures.

**Les mesures de prévention :** l'espace zoologique a déjà en interne développé des mesures de prévention.

Dans le plan communal de sauvegarde la commune a prévu la mise en place d'une cellule de crise et l'activation des PPMS des établissements scolaires.

#### Que faire si vous apercevez un animal sauvage évadé:

- Notez le lieu où vous l'avez vu,
- Ne l'approchez pas, ne l'effrayez pas,
- appelez le **18** ou l'espace zoologique au **04 77 75 18 68** ou la mairie au **04 77 75 07 25** ou l'astreinte au **06 80 48 45 94** (en dehors des heures ouvrables)

#### Ce qu'il ne faut surtout pas faire :

- S'approcher de l'animal,
- Essayer de le capturer



# Les numéros utiles :

- **Mairie de St Martin la Plaine :** **04 77 75 07 25**
- **Astreinte MAIRIE** **06 80 48 45 94**
- **Espace zoologique de St Martin la Plaine** **04 77 75 18 68**
- **Préfecture de la Loire** **04 77 48 48 48**
- **Direction Départementale de la protection des populations** **04 77 43 44 44**
- **Numéro d'appel d'urgence européen unique, disponible gratuitement partout dans l'Union européenne** **112**
- **Pompiers** **18**
- **Police / gendarmerie** **17**
- **SAMU** **15**
- **Numéro d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes**  
(contact par fax ou SMS seulement) : **114**
- **ERDF dépannage** **09 72 67 50 42**
- **GRDF dépannage** **0 800 47 33 33**
- **Conseil Départemental** **04 77 48 42 42**
- **Météo France** **3550 ou 04 77 55 89 89**

## Fréquences de radios locales

- **France Bleue St Etienne Loire : 97,1Mhz**
- **Activ Radio : 90Mhz**
- **Radio Scoop : 91,3Mhz**

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter les sites internet suivants :

<http://loire.gouv.fr>

<http://www.risques.gouv.fr>

<http://www.prim.net>

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Sites-Portail-Risques>

## **Notes personnelles :**